



Appartement en tres mauvais etat

Par **le fur madame**, le **27/09/2010** à **06:30**

Bonjour,

je loue un appartement dans lequel tous les elements de cuisine sont pourris d humidité
le lambris de la salle de bains s ecroule à compter du plafond et les murs lambrissés suivront

j ai payé 1500 E pour rentrer ici

j ai deja realisé pour mon compte toutes les peintures de l appartement qui etaient
deplorables et tres sales 1500 E

il y a eu ici des degats des eaux non traités

l agence foncia est d accord sur tout ce que j ai constaté

on me dit que le proprietaire ne repond jamais à quoique ce soit
que faire ?

les degats des eaux anterieurs les elements moisissés et le lambris de la sdb provoque
beaucoup d humidité

pouvez vous m aider s il vous plait ?

naturellement je ne veux pas de service payant

je ne me suis rendu compte de tout cela qu une fois dans les lieux

je vois parfois des bestioles surgir coté cuisine toilette sdb malgré toute la propreté que j ai
faite menage etc etc

mon etat de santé ne me permet plus d accepter cela

pour un t2 je paie 450e par mois

mais je compte mettre mes loyers sous sequestre

merci si vous m aidez et bien cordialement à vous

e le fur

Par **fabienne034**, le **27/09/2010** à **11:04**

bonjour,

le bailleur vous doit le clôt et le couvert

il doit lutter contre l'humidité,

pour tout savoir sur le bail d'habitation:

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

Par **mimi493**, le **27/09/2010** à **13:56**

Il vous est interdit de mettre les loyers sous séquestre sans autorisation d'un juge. Faites-le, et vous aurez une procédure pour non-paiement des loyers avec les frais qui vont avec.

Faites une LRAR de mise en demeure de faire les travaux au bailleur et une autre à l'agence, détaillant les problèmes et que faute de quoi vous vous adresserez au tribunal d'instance.

Par **le fur madame**, le **27/09/2010** à **14:46**

merci de votre reponse

je vais naturellement profiter de ces conseils

cordialement a vous